



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 23 décembre 2011

Elections municipales partielles de la commune de Sainte-Suzanne

29 janvier et 05 février 2012

Par arrêté préfectoral N° 2009 SG/SR du 21 décembre 2011, les électeurs de la commune de Sainte-Suzanne sont convoqués le dimanche 29 janvier 2012, et le dimanche 5 février 2012 en cas de second tour, pour procéder à l'élection de leurs conseillers municipaux.

Toutes les déclarations de candidature seront reçues à la Préfecture – Service de la Réglementation – Bureau des Elections – rue des messageries – Saint-Denis :

- pour le premier tour de scrutin, du jeudi 5 janvier 2012, à 8 heures au jeudi 12 janvier 2012, à 18 heures ;
- en cas de second tour de scrutin, du lundi 30 janvier 2012, à 8 heures au mardi 31 janvier 2012, à 18 heures.

Toutes précisions sur les modalités de dépôt des candidatures pourront être obtenues auprès du bureau des élections (Tél : 0262 40 75 32, 34 ou 37).

La campagne électorale sera ouverte le lundi 16 janvier 2012 à 00 heure et close le samedi 28 janvier 2012 à minuit. En cas de second tour, la campagne sera ouverte le lundi 30 janvier 2012 à 00 heure et close le samedi 4 février 2012, à minuit.

Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos à dix huit heures.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Bureau de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr